

# Les communes se divisent après la réforme fiscale

**L'UCV et l'AdCV s'opposent autour du nouveau projet de péréquation. Il prendra en compte la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)**

Mathieu Signorell

Prononcez le mot «péréquation» devant un syndic ou un municipal et vous le verrez frissonner. Il frissonnera d'autant plus que, ce mardi, le Grand Conseil va changer les règles de ce pot commun de 1,36 milliard de francs alimenté par les communes. Déjà deux réformes ont eu lieu depuis l'an 2000. Le problème, c'est que le lobby des communes est désormais divisé. L'Union des Communes Vaudoises (UCV) soutient ce projet, qui intègre des mesures qu'elle avait proposées. L'Association de Communes Vaudoises (AdCV) le combat.

L'objectif de la réforme est simple: adapter la péréquation à la nouvelle RIE III, c'est-à-dire la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Celle-là diminuera la charge fiscale des entreprises et devrait faire perdre environ 80 millions de francs aux 316 villes et villages vaudois. Mais en contrepartie, la Confédération (via le Canton) versera une compensation de 34 millions de francs pour réduire les pertes.

## Le timing

Même si la RIE III n'a pas encore déployé ses effets, le timing est bon pour réformer la péréquation, selon l'UCV. Les estimations des pertes et de la compensation fédérale ont assez peu varié depuis les premières esquisses faites par Pascal Broulis. «Ce projet de péréquation est calé, nous avons correctement projeté, selon les données existantes, ce qui se passera si le peuple suisse accepte la réforme fédérale attaquée par référendum», estime Claudine Wyssa, présidente de l'UCV, députée libérale-radical et syndique de Bussigny.

«C'est trop tôt», répond l'AdCV, qui demande de mener



FLORIAN CELLA

«Un grand nombre de communes ne sentira pas les impacts de la RIE III»

**Claudine Wyssa** Présidente de l'Union des Communes Vaudoises (UCV)



JEAN-BERNARD SIEBER/ARC

«Le besoin financier de certaines villes n'est pas avéré»

**Josephine Byrne Garelli** Présidente de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV)

une réflexion pour imaginer une nouvelle péréquation en 2019. «Le Conseil d'Etat est allé très vite en besogne et nous n'en mesurons pas toutes les conséquences», commente Josephine Byrne Garelli, présidente de l'AdCV et ancienne municipale à Rolle.

## Villes contre villages

Selon l'UCV, plus de 200 des 316 communes seront avantagées grâce à cette nouvelle péréquation. «C'est-à-dire que, au moment de l'entrée en vigueur de la

RIE III, ces 200 communes perdront moins d'argent que si rien n'avait été fait, explique Claudine Wyssa. Un grand nombre de communes ne sentira pas les impacts de la RIE.» L'opération sera neutre pour une cinquantaine d'entre elles, tandis que le solde y perdra.

Faux, selon Josephine Byrne Garelli. L'AdCV estime que les douze villes vaudoises verront leurs marges d'autofinancement grimper de 832 à 884 millions. Les petites et moyennes communes, elles, les verront baisser de 600 à 560 millions. «Nous n'avons jamais critiqué la solidarité, explique Josephine Byrne Garelli. Mais nous trouvons cela plus délicat pour les villes qui ont des marges d'autofinancement importantes. Leur besoin financier n'est pas avéré. Lorsque le Conseil d'Etat a présenté son premier projet, je me suis même demandée s'il avait pour but de diminuer la dette de la Ville de Lausanne.»

Des villes qui seraient les principales gagnantes? «La marge d'autofinancement dépend de la gestion des communes et non de leur taille, explique Claudine Wyssa. La péréquation ne prend pas en compte la marge d'autofinancement

ni la dette des communes. Ce sont les résultats d'options de gestion et non de la péréquation.»

## Des doubles perdants?

L'une des craintes de l'AdCV, c'est de voir des villages être doublement perdants, en voyant leurs rentrées d'impôts baisser à cause de la RIE III et en devant cotiser encore davantage à la péréquation. Parmi les plus petits d'entre eux, l'un «verra sa facture pour la péréquation passer de 6 à 8,7 millions de francs, explique Josephine Byrne Garelli. Et cela sans voir le nombre de ses contribuables augmenter. Cela se répercutera sur les contribuables moyens, car les plus aisés bénéficient déjà d'un bouclier fiscal.» Quel village? L'AdCV ne souhaite pas en donner le nom.

Claudine Wyssa tient à nuancer: «On ne peut pas parler de doubles perdants.» Toutes les communes verront leurs rentrées fiscales diminuer avec la RIE III, mais cette baisse sera en partie absorbée par la compensation fédérale. Selon l'UCV, les villes et les villages qui subiront le plus la RIE III auront proportionnellement moins à payer dans le cadre de la péréquation que les autres communes.

## En chiffres

**1,36** milliard de francs sont versés par les communes dans le pot commun de la péréquation

**700** millions couvrent la facture sociale, et 45 millions la facture policière

**614** millions sont ensuite redistribués entre les communes selon leurs capacités financières (péréquation directe)